

## DELIBERATION DD2025\_043

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	57
Votants	71
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 16 mai 2025

LE 22 mai 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### PÉRIMOUV' :SCHÉMA CYCLABLE RÉVISÉ DU GRAND PÉRIGUEUX 2024-2028 - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE POUR INTÉGRATION DES PROJETS COMMUNAUX

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

Mme GONTIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. NARDOU  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. BIDAUD donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. DELCROS donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BARROUX  
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. LAVITOLA

## PÉRIMOUV' :SCHÉMA CYCLABLE RÉVISÉ DU GRAND PÉRIGUEUX 2024-2028 - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE POUR INTÉGRATION DES PROJETS COMMUNAUX

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant** qu'afin de favoriser le développement des déplacements à vélo, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a approuvé le 18 octobre 2018 le schéma cyclable de l'agglomération qui établit une stratégie et une politique vélo à suivre jusqu'en 2028 à l'échelle des 43 communes.

**Qu'après** 5 années de mise en œuvre, il a été jugé nécessaire de l'actualiser, et de le réviser afin de développer de nouvelles ambitions d'actions.

**Que** la phase de diagnostic a permis de recenser les aménagements, les équipements, les services et initiatives locales en matière de vélo, ainsi que les enjeux et attentes liés.

**Que** sur cette base, les élus du Comité de pilotage ont défini les grands objectifs et orientations de la révision du schéma afin d'atteindre 8 % de part modale vélo en 2028.

**Considérant que** ces orientations ont été déclinées de manière opérationnelle en 5 grands axes d'actions :

- Les itinéraires cyclables
- Le stationnement vélo
- Les services aux cyclistes
- L'information et la sensibilisation
- Le suivi et l'évaluation

**Que** ce plan d'action a été décliné en fiches actions, contenant elles-mêmes un certain nombre de mesures à poursuivre ou à créer, à court et moyen terme (à l'horizon 2028) et à plus long terme (à l'horizon 2040 pour une approche plus stratégique en lien avec le projet de territoire: « Grand Périgueux 2040 »).

**Qu'ainsi**, l'ensemble du plan d'actions stratégiques du SCHEMA CYCLABLE REVISE a été approuvé par le Conseil communautaire du 21 décembre 2023.

**Considérant que** dans la perspective du lancement du 3ème Appel à projets « Aménagements cyclables » à destination des communes du Grand Périgueux pour la période 2025-2028, il a été convenu d'inclure leurs projets cyclables à la révision du schéma afin d'avoir une vision globale des projets communaux et intercommunaux en faveur des mobilités actives vélo sur tout le territoire du Grand Périgueux et ainsi porter une vision d'ensemble et de cohérence territoriale qui sont recherchées lors de candidature à des appels à projets.

**Qu'à** ce titre, une alternante à la Direction Cohésion Territoriale du Grand Périgueux s'est entretenue, de mai à août 2024, avec les maires et/ou référents communaux dans le but de recenser tous les projets communaux en lien avec les mobilités actives vélo.

**Qu'afin** de valider ce travail, les communes ont reçu, début octobre 2024, un retour des échanges sous forme de grille d'entretien individuel et de cartographie des projets pour celles qui en avaient.

Il leur a été demandé de valider ou compléter ces éléments ainsi que les documents associés.

Qu'ainsi, sur les 43 communes interrogées, 29 ont des projets cyclables (cf. tableau en annexe qui en présente une synthèse et non un détail précis) et 11 communes ont répondu à l'Appel à Projets « Aménagements cyclables » 2025-2028 (en surbrillance verte dans le tableau annexe), ce qui représente un très bon signal pour la thématique des mobilités actives vélo sur le territoire.

Les résultats d'analyse de ces candidatures seront présentés au Conseil Communautaire de juillet pour attribution.

Qu'il est à noter que l'intégration de ces projets communaux au schéma cyclable communautaire n'emporte pas automatité de financement et/ou de calendrier de soutien.

Tout ceci reste dépendant des votes budgétaires annuels, des choix et priorités politiques comme des contraintes budgétaires du moment présent ou futur.

Qu'enfin, pour aider les communes dans la projection de leurs projets, elles disposent, depuis septembre 2024, d'un accès au SIG du Schéma cyclable révisé du Grand Périgueux sur PériGéo permettant ainsi d'avoir une vision d'ensemble et stratégique à l'égard des aménagements à réaliser.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'adoindre tous les documents de synthèse des données cyclables communales au schéma cyclable révisé du Grand Périgueux 2024-2028 afin d'avoir une vision globale des projets communaux et intercommunaux en faveur des mobilités actives vélo sur tout le territoire du Grand Périgueux ;
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la réalisation de ces projets et à signer tous les documents s'y afférant.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/06/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/06/2025	Périgueux, le 16/06/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE	Le Président  Jacques AUZOU